

Pointe-à-Pitre, le lundi 22 octobre 2018

AVIS AUX USAGERS N°53/2018

Objet : Route du rhum 2018.

La Capitainerie du Grand Port Maritime de la Guadeloupe informe les usagers qu',

A l'occasion de l'arrivée de « La route du rhum 2018 », vous trouverez en pièce jointe la décision conjoint Préfet de la Guadeloupe / Président du Directoire du GPMG, portant réglementation de la circulation maritime dans la zone côtière de la Guadeloupe et dans la circonscription administrative du Grand Port Maritime de Guadeloupe.

Pièce jointe : décision n°339/2018

Destinataires :

Personnel GPMG - Usagers du port – Comité des pêches – Marina

L'Officier de Port adjoint
Responsable Vigie – Quais – Plan d'eau – Procédures



S.HANOT